



Département du MORBIHAN

2024/16/12/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (arrivée à 20h50), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : PERON Alan, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren.

Procurations : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, LE GRAND Mickaël à JANNY Patrick, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, ULLIAC Morgane à TROALEN Anne, PICARDA Styren à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 03/12/2024
Convocation affichée le : 09/12/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procurations (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 30/12/2024
Publié ou notifié le 30/12/2024
Certifié exécutoire le 30/12/2024
A GOURIN, le 30/12/2024...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



17- STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE D'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES EN PRODUITS LOCAUX

Contexte :

La structuration d'une filière d'approvisionnement en produits locaux pour les cantines scolaires fait partie des actions inscrites dans le programme de Roi Morvan Communauté (RMCom) en matière agricole. Ce programme a été validé lors du conseil communautaire du 4 avril 2024 et est formalisé dans une convention de partenariat signée avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan (GAB 56). Ce partenariat implique une prestation de services cofinancée par RMCom et les communes participantes.



Département du MORBIHAN

Monsieur le Maire rappelle que l'engagement de la commune de Gourin a été proposé lors du lancement du projet le 12 juin 2024, en même temps que sept autres communes : Berné, Guiscriff, Langonnet, Lanvénegen, Priziac, Meslan et Plouray.

Présentation du projet :

La première phase du projet consiste en une analyse des besoins en matière de restauration collective sur le territoire, selon les étapes suivantes :

- Temps collectif 1** (12 juin 2024) : lancement de la démarche en présence des responsables de cantines, DGS ou secrétaires de mairie, élus référents et producteurs. Cette rencontre a permis de présenter la méthodologie et les objectifs, d'échanger entre acteurs et de valider l'implication des communes intéressées.
- Temps individuel** (septembre-octobre 2024) : réalisation d'un audit « Cantine » dans chaque commune participante, comprenant :
 - o une visite des installations (cuisine et restaurant) ;
 - o une analyse des achats sur un mois de référence au début du projet, pour caractériser les produits utilisés (nature, gamme, origine, label, type de circuit, fournisseurs, etc.), ces données servant de base pour évaluer la progression ;
 - o le recensement des besoins en denrées alimentaires.
- Temps collectif 2** (fin 2024/début 2025) : restitution des résultats et préparation de la phase suivante, à savoir la planification et la programmation des productions pour l'année 2025.

Coût de la prestation :

Le coût global de cette première phase est de 19 500 € HT (23 400 € TTC), réparti comme suit :

- Actions collectives : à la charge de RMCom, pour un montant de 6 500 € HT (7 800 € TTC) ; 10 jours
- Actions individuelles : à la charge des 8 communes participantes, soit 1 625 € HT (1 950 € TTC) par commune.

Candidature au dispositif Leader du Pays COB / Région Bretagne :

Le projet s'inscrit dans les axes du dispositif Leader du Pays COB / Région Bretagne (fiche action 3 : promouvoir une économie coopérative et solidaire face aux enjeux du territoire). RMCom a proposé de soumettre un dossier au comité de sélection du Pays COB au 3^e trimestre 2024, afin de solliciter une subvention couvrant jusqu'à 80 % du coût global du projet.

Pour répondre aux exigences du dispositif, RMCom portera administrativement et financièrement le dossier, sous réserve que chaque commune s'engage à reverser à RMCom le montant restant dû, après déduction de la subvention accordée et calculé comme suit :

(Coût global – Subvention) / Nombre de communes participantes

- Si la subvention maximale (80 %) est accordée, chaque commune versera à RMCom 585 € TTC (estimation basée sur 8 communes).
- Si le dossier est rejeté, chaque commune règlera directement la prestation « Audit Cantine » auprès du GAB 56.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les points suivants :



Département du MORBIHAN

1. La participation de la commune au projet de structuration d'une filière d'approvisionnement local pour les cantines scolaires.
2. La commande de l'audit individuel « Cantine » au GAB 56.
3. La sollicitation d'une subvention dans le cadre du dispositif Leader du Pays COB / Région Bretagne, avec RMCom comme structure porteuse.
4. L'approbation des modalités de règlement de l'audit « Cantine », soit via RMCom (en cas de subvention), soit directement auprès du GAB 56.

Copie des pièces suivantes a été transmise à chaque membre du conseil municipal :

- la fiche action 3 du dispositif Leader,
- la convention de partenariat 2024-2025 entre le GAB et RMCom et
- la délibération du conseil communautaire en date du 12 septembre 2024, ainsi que son annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la convention de partenariat 2024-2025 entre le GAB et RMCom,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 12 septembre 2024, ainsi que son annexe,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de participer au projet de structuration d'une filière d'approvisionnement local pour les cantines scolaires et de commander un audit individuel « Cantine » au GAB 56,

SOLLICITE une subvention dans le cadre du dispositif Leader du Pays COB / Région Bretagne, avec un portage de Roi Morvan Communauté,

APPROUVE les modalités de règlement de l'audit « Cantine », soit via RMCom (en cas de subvention), soit directement auprès du GAB 56.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.